

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : AFR 25/021/2007 – ÉFAI

10 septembre 2007

Informations complémentaires sur l'AU 246/07 (AFR 25/020/2007, 6 septembre 2007) Détention arbitraire / Craintes d'emprisonnement pour raisons d'opinion / Risque de torture ou de mauvais traitements

ÉTHIOPIE

- Fekadu Negeri (h), enseignant, responsable local du Conseil éthiopien des droits humains
- Ibsa Wake (h), avocat, responsable local du Conseil éthiopien des droits humains
- Tesfa Burayu (h), enseignant, responsable local du Conseil éthiopien des droits humains
- Abraham Likasa (h)
- Jereгна Keba (h), étudiant
- Osman Dawer (h), étudiant
- Tamrat Tadesse (h), étudiant
- Workneh Dinsa (h), enseignant

Les huit hommes nommés ci-dessus ont été libérés sans condition dans la soirée du 7 septembre. Aucune charge n'a été retenue contre eux. Selon des sources locales, ils affirment n'avoir subi aucun mauvais traitement en détention.

La police les avait arrêtés le 23 août car ils étaient soupçonnés d'entretenir des liens avec le Front de libération oromo (FLO), un groupe armé d'opposition.

Amnesty International pense que cette l'Action urgente lancée en leur faveur a joué un rôle important dans leur libération.

Aucune action complémentaire n'est requise de la part du Réseau Actions urgentes. Un grand merci à tous ceux qui ont envoyé des appels.